Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202741-20251210-DCM2025121003-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 03.12.2025

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

Délibération n° 2025-12-10/03

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Lémuel MONDESIR, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Yannick FEUDE, Nadège GONCALVES, Agathe GOUEDARD.
Pouvoir : Yannick FEUDE à Jean-Louis NOGUES.
Secrétaire de séance : Lémuel MONDESIR.

Création d'une liaison douce route de Saint-Juvat

Le maire informe le conseil qu'un courrier d'administrés a été reçu en mairie concernant le manque de sécurité sur la route départementale n°64, route de Saint-Juvat. Les parents s'inquiètent pour les élèves qui circulent à pied depuis le lotissement des Tilleuls jusqu'au bourg afin d'y prendre le car.

Les élus, conscients des enjeux de sécurité, **valident le principe de création d'une liaison douce** sur la route de Saint-Juvat, en agglomération.

À ce titre, des devis ont été obtenus pour la première phase du projet, consistant en le **busage du fossé sur une longueur de 48 mètres**. Ces devis comprennent le terrassement, le busage et la modification du réseau d'eaux pluviales.

- Le devis de l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan prévoit la pose de buses de diamètre 300 mm, au prix de 130 € HT/mètre linéaire ;
- Le devis de l'entreprise PASCAL SAMSON de TREVRON prévoit la pose de buses de diamètre 600 mm, au prix de 85,50 € HT/mètre linéaire.

L'entreprise PASCAL SAMSON est également la moins chère en ce qui concerne les frais d'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que le diamètre des buses devra être de 600 pour permettre à l'eau d'être évacuée rapidement en cas de fortes pluies ;
- **VALIDE** le devis de l'entreprise PASCAL SAMSON pour un montant de 7 714,07 € HT ;
- **DONNE POUVOIR AU MAIRE** de ne retenir que les frais d'installation s'il parvient à obtenir des buses à un meilleur prix ;
- **AUTORISE** le maire à signer un devis pour des buses moins chères ;
- **DIT** que la création de la liaison douce fera l'objet d'études complémentaires en début d'année 2026.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 16 DEC. 2025

Le Maire, Jean-Louis NOGUES

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)